Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 64 (1969)

Heft: 2-fr

Vorwort: Introduction du président

Autor: Rollier, Ariste

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Introduction du président

En regard de la grandeur de sa tâche, le Heimatschutz n'a que de faibles ressources financières; il ne dispose que de faibles moyens légaux. Il doit faire face aux puissances bien supérieures de l'économie, de la technique et des moyens de transport qui menacent toujours plus fortement le paysage et le patrimoine architectural de notre pays.

Cela étant, il est d'autant plus nécessaire que le Heimatschutz défende le paysage et le patrimoine en exerçant son influence et sur les pouvoirs publics et sur l'homme de la rue. Les dirigeants de notre économie, nos magistrats – nous le savons bien – ne sont ni des êtres insensibles à la beauté ni des spéculateurs sans scrupules. Ils se laissent volontiers convaincre et acceptent la solution la moins dommageable, dans la mesure du moins où celle-ci n'implique pas un supplément de dépenses excessif. Cependant, aujourd'hui plus que jamais, on ne peut convaincre qu'en s'appuyant sur des avis établis par des spécialistes absolument compétents.

Le Heimatschutz a dans ses rangs des hommes compétents; ce sont ses architectes-conseils (Bauberater). Leur fonction ne consiste pas seulement à restaurer selon les règles des monuments anciens, mais aussi, tâche tout aussi importante, à insérer un édifice moderne dans un ensemble urbain ou villageois ancien sans que l'élément nouveau choque comme un corps étranger (art auquel l'architecte d'aujourd'hui devrait être initié par un enseignement à créer dans nos hautes écoles d'architecture). On peut aussi les consulter, car c'est aussi de leur ressort, sur la réglementation des constructions et sur l'établissement de plans de zones, qui permettent de garder les constructions anciennes qui méritent de l'être, et qui assurent, quand des installations techniques indispensables doivent être construites, qu'elles le soient de façon à nuire le moins possible au site.

Le premier architecte conseil de notre ligue, M. Max Kopp, vient de renoncer à cette activité qu'il a exercée pendant vingt-cinq ans. Nous lui avons demandé un rapport succinct que nous publions ici. Nous saisissons cette occasion pour lui exprimer la grande reconnaissance de notre ligue pour son travail fécond en heureux résultats, reconnaissance dont un témoignage a été son élection, lors de notre récente assemblée générale, au rang de membre d'honneur.

Les conseils et avis de M. Kopp ne faisaient pas grand bruit; seuls quelques-uns en connaissaient l'étendue et la valeur. Parfois cependant, le public a pu mesurer son talent et admirer une parfaite réussite; par exemple, quand il a mené à bien il y a 15 ans la grande opération de l'aménagement du sommet du Righi.

Dans l'article suivant, c'est le nouvel architecte conseil du Heimatschutz, M. Robert Steiner, de Winterthour, qui prend la plume, et qui, dans une étude sur l'architecture de la seconde moitié du XIXe siècle, mène une recherche qui doit contribuer à établir les valeurs durables dans l'art architectural. Il aura à affronter les mêmes problèmes que Max Kopp. Il s'opposera, comme Max Kopp, à la prétention présomptueuse du constructeur qui veut à tout prix faire original, tendance, soit dit en passant, trop souvent encouragée par des jurys de concours. Car il y a plus de vertu et de grandeur pour un architecte à bâtir un édifice s'adaptant harmonieusement, ou même se subordonnant à un ensemble préexistant, qu'à rechercher le succès personnel par une œuvre voyante et sensationnelle. Comme M. Kopp, il devra chercher le compromis, le plus souvent inévitable, entre ce qui est techniquement et économiquement possible et ce qui est esthétiquement admissible. Mais pas toujours. Il y a des cas où le Heimatschutz ne peut se résigner, et où il doit dire Non. C'est quand une atteinte scandaleuse a été commise contre sa volonté et sans qu'il ait pu faire prévaloir son avis. En stigmatisant certaines réalisations, le Heimatschutz peut espérer que les yeux s'ouvriront et que la même erreur sera évitée ailleurs.

A notre nouvel architecte conseil je souhaite que les «glorieuses défaites» de cette espèce ne soient pas trop fréquentes; qu'il remporte au contraire beaucoup de succès, et qu'il trouve dans son activité au service du visage de la patrie de grandes satisfactions.

Ariste Rollier (trad. Ld G.)